

## **La souveraineté diplomatique de l'Europe face au défi de l'abandon américain de l'accord avec l'Iran**

Grégoire Mallard

*La décision du président américain de sortir du cadre négocié par l'Iran et la communauté internationale sur son programme nucléaire et d'imposer des sanctions, sous forme d'exclusion ou d'amende, aux entreprises non américaines qui continueraient à avoir des relations commerciales ou financières en Iran, pose question à la communauté internationale en général et à l'Europe en particulier. Avec le dossier iranien, assiste-t-on à l'émergence d'une nouvelle ère marquée par l'hégémonie américaine? Les autres puissances, notamment européennes, pourront-elles contrebalancer l'importance grandissante des décisions gouvernementales et des lois américaines sur le reste du monde? Quel futur est-il possible d'envisager pour la diplomatie européenne?*

La survie de l'accord avec l'Iran représente un enjeu essentiel pour la diplomatie européenne. En effet, même si la diplomatie européenne a connu quelques victoires, aucune n'a été aussi claire que l'obtention, après 15 ans d'efforts diplomatiques intenses, de l'accord de 2015 entre les 5 membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU, l'Allemagne et l'Union européenne avec l'Iran. Dès lors, nous pouvons comprendre la réaction épidermique des Européens face à la décision de Donald Trump de faire sortir les États-Unis de l'accord de façon unilatérale.

Je vais d'abord expliquer pourquoi les Européens hésitent quant à la réaction à donner face à cette violation américaine de l'accord, en rappelant qu'ils font face à trois types de considérations qui ne vont pas toutes dans le même sens, suivant qu'elles touchent aux enjeux de souveraineté, aux questions économiques, ou aux alliances géopolitiques. Il faut dès lors poser un diagnostic global sur les raisons qui font hésiter les Européens à réagir vivement à la violation de l'accord par le Président américain, afin de développer aussi un pronostic sur la possibilité éventuelle d'obtenir une réponse coordonnée des Européens. Je traiterai ensuite des solutions qui pourraient être apportées ou des pistes qui pourraient être évoquées par les Européens pour adopter une réponse unie, et ferme, face au retrait américain.

## **Poser un diagnostic global sur la faiblesse des Européens confrontés au retrait américain**

### *Une question de souveraineté*

Pourquoi la sortie américaine de l'accord pose-t-elle une question critique à l'idée de souveraineté européenne ? Beaucoup de commentateurs se réfèrent à cet accord comme s'il s'agissait d'un accord entre l'Iran et les 5 membres permanents du Conseil de Sécurité et l'Allemagne, à savoir sept États. Il faut rappeler que ce n'est pas seulement un accord signé par une poignée d'États, mais qu'il engage aussi l'Union européenne qui a joué le rôle de facilitateur, grâce au travail de Catherine Ashton et Federica Mogherini et de leurs équipes. L'Union s'est donc engagée, impliquant de fait les 28 États membres, qui ont affirmé ainsi une volonté politique commune de politique étrangère. C'est assez rare pour être souligné. Par ailleurs, cet accord engage également la communauté internationale puisque Barack Obama, sachant qu'il n'aurait pas la possibilité de faire ratifier cet accord par le Sénat américain, alors majoritairement Républicain, a décidé de le couler dans le marbre d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, se réclamant du Chapitre 7 de la Charte, qui donne force de droit aux décisions prises par le Conseil.

Quand Donald Trump fait unilatéralement sortir les États-Unis de l'accord, il bafoue ainsi à la fois la volonté des six autres États qui ont négocié les termes de cet accord, mais aussi celle de l'Union européenne ainsi que les décisions du Conseil de Sécurité de l'ONU. Il redéfinit ainsi unilatéralement les termes de l'alliance entre les États-Unis et l'Europe, en demandant à l'Union européenne de le suivre sans s'être concerté avec elle au préalable. Il rejette aussi les termes que Jean Monnet avaient voulu donner à l'alliance entre États-Unis et Europe unie, à savoir, ceux d'une « alliance entre égaux », dont on pouvait croire qu'elle trouvait dans l'accord avec l'Iran une manifestation éclatante. Et il montre le peu de cas qu'il fait du multilatéralisme, en jetant le discrédit sur l'institution la plus respectée en matière de gestion des crises internationales, à savoir, le Conseil de Sécurité de l'ONU.

Cette décision américaine pose donc plusieurs questions. L'Union européenne et ses États-membres vont-ils pouvoir être fidèles à leurs engagements envers l'Iran, la Chine et la Russie, maintenant que les États-Unis sont sortis de l'accord, et menacent de sanctions indirectes tous ceux qui continueraient à être fidèles aux termes de l'accord ? Comment les États-Unis vont-ils pouvoir demander aux États de respecter les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU quand eux-mêmes ne le font pas ?

Je ne traiterai pas de la deuxième question, mais à propos de la première question, je ne peux malheureusement qu'adopter un point de vue assez pessimiste sur la capacité des Européens à défendre leur souveraineté dans les faits. Les Européens, comme le Président de la Commission européenne, ou le Président de la République française, ou l'ensemble des chefs d'État réunis au sein du

Conseil européen, ont certes répété le soutien de l'Europe unie à l'accord de 2015. Mais même si tous les Européens sont convaincus que l'honneur et la souveraineté de l'Union européenne et de ses États membres sont en jeu, cette sortie américaine de l'accord leur demande d'affronter un allié puissant au plus mauvais moment, puisqu'ils sont parallèlement confrontés au problème du « Brexit » qui consume la diplomatie britannique, ainsi qu'à la montée des populismes dont l'objectif est d'accentuer, de l'intérieur, les scissions entre peuples européens et institutions de Bruxelles, qui cherchent à réaffirmer la primauté du national dans tous les domaines, y compris le domaine diplomatique, et qui souvent voient, faut-il le rappeler, dans le Président Trump un allié.

Par ailleurs, les États membres qui, comme la France, auraient pu soutenir la politique étrangère de l'Union vis-à-vis de l'Iran et des États-Unis, l'ont fait de façon maladroite : les Européens ont par exemple été les témoins impuissants des gesticulations du Président Macron à Washington, quelques jours avant l'annonce de la sortie américaine par le Président Trump. Il y eut sans doute de la maladresse de la part du Président français – reflet d'un certain style, personnel, plus proche d'un Cyrano de Bergerac que d'un François Mitterrand –, à engager son crédit personnel, et celui de la France, en se posant comme médiateur de la dernière heure, au risque d'écorner l'unité de la diplomatie européenne : en effet personne – ni l'Iran, ni l'Allemagne, ni l'Union européenne – n'avait demandé à la France ou au Président français de rechercher un compromis sur d'autres volets de la discussion stratégique entre l'Iran et la communauté internationale – en particulier sur la question des missiles balistiques. Si, depuis cet épisode, le Président français insiste bien, et à raison, dans ses discours sur l'idée de « souveraineté européenne », ce type d'aventure solitaire ne fait que souligner le fossé toujours très grand entre les paroles et les actes dans l'action diplomatique française. Soutenir la souveraineté européenne doit se faire de façon multilatérale, en mettant en avant les représentants de l'Union dans les discussions diplomatiques.

La tentation qui consiste pour certains grands pays comme la France à reléguer l'Union européenne dans un second rôle peut s'expliquer par les choix politiques et le style de certains hommes politiques, mais on peut aussi y voir les premiers effets du « Brexit » sur la façon dont fonctionnera, ou risquera de dysfonctionner, la diplomatie européenne dans un futur proche. En effet, tant que la Grande-Bretagne faisait partie de l'Union européenne, elle formait un pilier majeur de la diplomatie européenne, au même titre que la France, et cette dernière avait dès lors un certain nombre d'incitations à chercher un consensus au niveau des institutions européennes, et à engager celles-ci directement dans les grandes négociations internationales avant de se lancer elle-même dans une tentative de médiation, telle que celle tentée entre les États-Unis et l'Iran. Sans la Grande-Bretagne dans l'Union européenne, il existe sûrement un risque que l'autre nation disposant d'un siège permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU, à savoir la France, voie ses Présidents se comporter comme Charles de Gaulle se conduisait vis-à-vis de l'Allemagne et de ses autres alliés européens avant l'accession de la Grande-Bretagne au Marché Commun: en les considérant

comme des nations de second ordre, qui pouvaient être mises devant des faits accomplis, alors qu'il appartenait aux grandes nations disposant d'un siège permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU de décider. On l'entend dans les commentaires des éditorialistes et hommes politiques français, pour qui le « Brexit » n'est pas une si mauvaise chose, dans la mesure où il permettrait à la France de se comporter à nouveau en « leader » européen en matière de sécurité internationale. Ces derniers se bercent d'illusions, car aucun pays européen n'est prêt à suivre aveuglément le « leadership » français qui ne se justifie plus. Rappelons également que Jean Monnet ne concevait pas la possibilité d'une Europe unie pouvant jouer un jeu égal avec les États-Unis si cette Europe ne comprenait pas en son sein la Grande-Bretagne. Il semble que le Président français l'ait d'ailleurs compris.

#### *Une question économique*

La faiblesse de la diplomatie européenne, qui, malgré les paroles, reste impuissante à convaincre les entreprises européennes d'investir en Iran par crainte des sanctions américaines, ne peut toutefois pas s'expliquer uniquement par l'irritation qu'ont pu ressentir les uns et les autres face à des initiatives désordonnées au sein de l'UE. Elle est surtout liée au pouvoir presque hégémonique de la puissance financière américaine, qui menace désormais tout acteur économique et bancaire européen qui voudrait investir en Iran dans les limites des activités à nouveau permises depuis 2015, comme par exemple les activités d'exploitation dans le secteur du pétrole.

On parle beaucoup du pouvoir du Trésor américain, et de l' « Office of Foreign Assets Control » (OFAC), qui peuvent exercer une forme de chantage sur les entreprises et les banques européennes en leur disant: « soit vous respectez les termes de l'accord et vous participez à la relance de l'économie iranienne, soit vous commercez avec nous ». Le pouvoir du régulateur américain illustre la loi de gravité de la puissance financière : une grande entreprise française comme Total peut bien certes regretter qu'elle ne puisse pas investir en Iran sans risquer de perdre ses marchés américains, mais au bout du compte, elle se sentira forcée de faire le choix de sa relation avec les États-Unis, plutôt que de risquer de tout perdre pour gagner un nouveau marché vers lequel aucun de ses concurrents n'ira s'aventurer. Il en va de même pour les grandes entreprises allemandes et les « banques globales » européennes, dont l'exposition à des sanctions américaines est gigantesque.

Toutefois, cette puissance américaine, si elle n'est pas nouvelle, s'exerce aujourd'hui de façon beaucoup plus directe qu'auparavant. Car dans les années 1990, il y eut une tentative d'imposer une telle hégémonie américaine par le passage de la loi Helms-Burton, qui était discutée par le Sénat, et d'imposer une forme d'extra-territorialité et d'universalité aux sanctions américaines contre Cuba, l'Iran et le Soudan. L'initiative prenait alors la forme d'une loi. Cela échoua, et c'est dans ce contexte que la Commission européenne adopta les

fameux « blocking statutes » réactualisés aujourd'hui, pour rassurer les entreprises européennes. Ce qui a changé depuis lors, et cela depuis les attentats du 11 Septembre 2001, c'est le « Patriot Act », qui donna de nouveaux pouvoirs à l'OFAC et donc au Trésor américain pour bannir des banques du système financier international, s'il était prouvé qu'elles aidaient au financement du terrorisme (dont les États-Unis accusent l'Iran d'être le grand sponsor), et au blanchiment de l'argent d'activités criminelles, que celles-ci soient liées au terrorisme, à la prolifération nucléaire, ou à d'autres activités comme la violation de sanctions internationales. L'article 311 du « Patriot Act » permet ainsi au Trésor américain de désigner une entité bancaire comme une entité of « Money Laundering Concern », ce qui implique pour toute banque désignée à ce titre une mort immédiate, car toute autre banque serait alors frappée de la même opprobre par le Trésor américain si elle continuait à entretenir des relations commerciales avec le sujet de la désignation. On a vu l'efficacité absolue de ce genre de désignation quand le Trésor américain utilisa cet article contre une banque située à Macao et liée au programme nord-coréen. On le voit avec la banque centrale iranienne, qui fait l'objet d'une telle désignation.

En plus de ces instruments juridiques nouveaux adoptés dans la foulée du 11 Septembre 2001, il faut aussi rappeler le foisonnement d'actions judiciaires entreprises par le Département de la justice au niveau fédéral, et les services financiers du district de New York, contre les banques européennes dans les années 2012 à 2013 ; et plus récemment encore, comme le prouve l'amende de 1,5 milliard de dollars que vient de subir à nouveau la banque Standard Chartered à cause de violations de sanctions américaines contre l'Iran. De 2012 à 2013, toute une série de « banques globales » européennes ont effectivement été accusées de ne pas respecter les sanctions américaines contre l'Iran, alors qu'elles effectuaient des transactions en dollars entre l'Europe et l'Iran.

On ne parle pas là d'extra-territorialité de la part du régulateur américain dans la mesure où, s'agissant de transactions en dollars, il y a une opération de « *clearing* » sur le sol américain, et les autorités américaines sont alors en droit d'attaquer des banques qui ne respectent pas les sanctions américaines, puisqu'il s'agit pour le régulateur américain de faire appliquer son droit sur les activités qui se situent, même pour un centième de seconde, sur son sol, et même si les parties à l'échange sont situées hors des États-Unis. Or, si on regarde les plus grosses banques globales qui ont été attaquées par les autorités américaines de 2010 à 2015, on constate que la grande majorité de ces banques sont européennes, et qu'elles ont eu à subir des pertes monumentales, comme BNP-Paribas avec une amende de près de 9 milliards d'euros pour avoir violé les sanctions américaines contre l'Iran et le Soudan. Il est d'ailleurs remarquable que, sur cette période, les banques chinoises ont été nettement moins attaquées par les autorités américaines. Le Département de la justice américaine aurait pourtant pu engager des poursuites contre les banques chinoises qui ont des comptes cachés de Nord-coréens parmi leurs listes de comptes. Mais ils ne l'ont pas fait. Vont-ils maintenant prendre ce risque de s'attaquer aux

banques chinoises ? Cela n'est pas certain, mais il est vrai que l'administration Trump a fait augmenter la pression de ce côté aussi.

En 2018, au moment où le Président américain sort de l'accord avec l'Iran, les banques européennes ont donc une mémoire très vive de cet épisode judiciaire qui leur fit subir des pertes énormes. Elles en portent les stigmates et sont d'autant plus affaiblies qu'elles ont eu aussi à demander l'aide des peuples européens pour les recapitaliser après les multiples crises qu'elles ont dû subir (de la crise des « subprimes » à la crise grecque), et qu'elles n'ont pas su anticiper, quand elles ne les ont pas provoquées elles-mêmes. Ces banques sont désormais assez peu enclines à subir les mêmes attaques que par le passé, et elles préfèrent laisser à d'autres – banques chinoises, ou petites banques européennes – le soin d'aider, éventuellement, les rares entreprises européennes qui aimeraient investir en Iran dans le cadre prévu par l'accord de 2015. Par ailleurs, certaines, comme BNP-Paribas, qui ont dû signer un accord en 2013 avec les régulateurs américains pour éviter un procès, ont tout simplement accepté de ne pas financer d'activités entre l'Europe et l'Iran au titre même de cet accord. Or, elles restent sous « monitoring » américain, ce qui leur impose de nombreuses limitations dans le déploiement de leurs activités internationales.

Il faut aussi souligner que les Américains ne sont pas les seuls à faire subir ce genre de pressions aux banques européennes : par exemple la Deutsche Bank, qui n'a déjà pas une santé réjouissante, avait énormément de capitaux saoudiens qui lui ont clairement fait un chantage du type, « si vous allez en Iran, on se retire ». Enfin, pour comprendre en quoi la souveraineté européenne est aussi liée à des enjeux économiques, il faut aussi voir en quoi ces derniers sont imbriqués dans des jeux d'alliances géopolitiques complexes.

#### *La complexité des enjeux géopolitiques*

Il n'y pas lieu ici, dans une contribution courte, de faire un panorama exhaustif de la situation géopolitique complexe des intérêts de l'Union européenne et des États membres européens au Moyen-Orient. Mais il suffit de rappeler ce que les dirigeants européens n'ont cessé d'affirmer depuis la sortie de l'accord avec l'Iran, par exemple, lorsqu'ils se réunirent à Sofia pour discuter de l'élargissement de l'UE aux Balkans. Les dirigeants européens, comme le Président Macron, même s'ils condamnent la décision de Donald Trump, ne remettent pas en cause l'alliance transatlantique : pour eux, cette décision reflète juste un différend dans le diagnostic porté sur les problèmes posés par le Moyen-Orient, et sur les moyens d'y remédier. Dans tous les cas, pour les chefs d'État européens – et français tout particulièrement –, les États-Unis – et Israël – restent les amis de l'Europe, et les Iraniens ses ennemis, comme au Liban ou en Syrie.

Les Européens pensaient que l'accord de 2015 était justement bon car il permettait d'écarter la menace nucléaire posée par l'Iran pendant au moins 15 ans, si ce n'est plus, mais en aucun cas les Européens n'y voyaient un accord de paix global. On pensait – et on pense encore – en Europe que c'était un bon accord

parce qu'il permettait d'affaiblir la menace iranienne. Cette perception de la menace est différente aux États-Unis – en tout cas, parmi les membres proches de la présidence –, mais les buts stratégiques sont toutefois partagés de part et d'autre de l'Atlantique au niveau des élites dirigeantes et des élites économiques, en particulier parmi les industries de l'armement, qui privilégient leurs profits, comme elles le font en vendant un grand nombre d'armes à l'Arabie Saoudite, grande ennemie de l'Iran, malgré les risques forts qu'elles se fassent ainsi les complices d'une armée faisant peu de cas des règles humanitaires, comme on le voit par exemple au Yémen.

### **Propositions de pistes et solutions**

Fin du diagnostic. Il faut désormais analyser succinctement les annonces de mesures qui ont été proposées par la diplomatie européenne pour défendre sa souveraineté, à savoir, la capacité pour l'Europe d'imposer sa loi sur son sol et à ses entreprises, et d'affirmer sa voix dans le monde. Il y a eu trois types de mesures qui ont été annoncées que j'appellerai respectivement, « le bouclier », le « glaive » et la « discussion ».

#### *Les mesures « bouclier »*

Parmi les mesures qui cherchent à renforcer le bouclier européen qui pourrait protéger les entreprises européennes voulant commercer avec l'Iran, ou les banques européennes voulant financer des projets en Iran, dans les limites du cadre de l'accord de 2015, on compte bien évidemment les « blocking measures » que l'UE avait déjà adoptées au moment de la loi Helms-Burton. Elles apportent de la clarté pour les entreprises, car on leur dit clairement quelle est la loi en Europe : « vous avez le droit de commercer avec l'Iran si c'est pour tel ou tel projet et dans le cadre de l'accord de 2015 » ; et elles vont même plus loin, puisqu'elles disent : « vous n'avez même pas le droit, en Europe, de refuser un accord commercial avec l'Iran au seul titre qu'il contreviendrait à la loi américaine, qui ne devrait pas être transposée directement au contexte européen ». Toutefois, si ce sont les seules mesures effectives, elles ne seront pas très efficaces, car les entreprises feront leurs calculs coûts-bénéfices, et à moins de n'avoir aucune exposition aux États-Unis, elles ne mettront pas en péril leurs activités américaines.

Après, il y a eu deux autres annonces de mesures qui font fonction de bouclier. Vous comprenez bien que les banques ne veulent pas ouvrir des lignes de crédit énormes à des entreprises européennes voulant investir en Iran. Donc se substituent des banques publiques d'investissement par exemple. On a parlé de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), puis des « Export Credit Agencies » qui pourraient donner des lignes de crédit, pour développer par exemple des projets dans l'exploitation du pétrole. Cela paraît une très bonne idée. Sauf

que les diplomates se sont aperçus après ces annonces que toutes ces institutions financières se refinancent, parfois à hauteur de 50% par exemple, sur les marchés de crédit américain. Donc, même si ce sont des acteurs publics, ils sont quand même exposés à des sanctions secondaires quand ils vont vouloir se refinancer en dollar. Vous imaginez bien que la BEI ou la Banque Publique d'Investissement (BPI) française vont renoncer. Du coup, les Européens se sont depuis orientés vers la création d'un « special purpose vehicle », dont le seul but est d'organiser les paiements entre l'Iran et l'Europe, et qui n'aura donc aucune exposition aux États-Unis. Mais cela ne résout pas le problème de l'investissement.

On pourrait aller plus loin, et imaginer par exemple un fonds de compensation au cas où, par exemple, des entreprises françaises ou allemandes investissant en Iran seraient privées du marché américain, et qu'elles demanderaient alors à l'Europe de les assurer contre ce risque. Ce fonds de compensation communautaire pourrait compenser leurs pertes subies sur le marché américain. En même temps, l'exemple de la crise grecque a bien montré les limites de la solidarité européenne, et on voit mal les pays de l'Est alimenter un fonds qui permettrait de compenser de grandes entreprises allemandes ou françaises pour des pertes sur le marché américain.

#### *Le glaive*

Le Ministre français de l'économie Bruno Le Maire a parlé de la possibilité de créer une « European OFAC », qu'on pourrait ranger parmi les mesures « glaive ». Il n'a pas pour autant précisé dans le détail de quels pouvoirs disposerait cette nouvelle institution. Aurait-elle le pouvoir de décider des sanctions secondaires, comme l'OFAC américain, à l'encontre de banques américaines basées en Europe qui ne respecteraient pas l'accord de 2015, en maintenant par exemple un embargo sur les paiements vers l'Iran ?

Cela serait intéressant, mais on peut douter qu'il y ait une telle volonté politique en Europe, car il faudrait d'abord un véritable Ministère du Trésor européen, ce qui demanderait que toutes ces réformes soient faites en même temps. Et on peut aussi douter que cela soit si efficace. En effet, à peu près 99% des opérations de *clearing* sur les dollars sont faites par les États-Unis. Cependant, en Europe les opérations de *clearing* de l'euro se font à 75% à partir de Londres. Dans la négociation avec le « Brexit », les diplomates français veulent récupérer plus ou moins les organismes qui s'occupent du *clearing* pour les ramener en zone euro. C'est une bonne initiative, car si l'OFAC européen n'avait pas autorité sur les banques européennes faisant du *clearing* en euro, à part celles hors de Londres, il ne serait absolument pas efficace. Un OFAC sans accès aux opérations de *clearing* en euro n'a pas de sens.

Toutefois, ces annonces sont intéressantes car on voit en quoi elles diffèrent de celles qui permettent simplement de protéger les entreprises européennes : elles tentent de créer un rapport de force avec les États-Unis, sur le modèle : « si

vous m'attaquez, j'attaquerai vos entreprises et vos banques, si nous nous apercevons que quand elles font des transactions en euro, elles violent notre régime de sanctions, soit qu'elles sont trop laxistes, soit trop rigoureuses ». On est pourtant assez loin de cette situation. Pour sauver l'accord sur l'Iran, il faudrait mobiliser les énergies rapidement, dans un délai d'un an, alors que la création d'un l'OFAC européen ne sera pas fait avant cinq ou dix ans... Ce n'est donc pas la bonne temporalité.

#### *La discussion*

Le troisième moyen que l'UE peut mobiliser pour défendre sa souveraineté, c'est la discussion multilatérale. Et c'est là où l'Europe s'est généralement révélée assez efficace, puisqu'on est habitué dans l'Union européenne, à la Commission, au Conseil, à négocier et trouver un consensus à 28 – bientôt 27.

Que pourrait-on faire ? L'Europe peut évidemment se tourner vers l'OMC pour dénoncer la guerre commerciale engagée par les États-Unis. Là, l'UE n'a pas encore fait de requête au niveau de l'OMC parce que, comme on le sait, l'OMC est aussi bloquée par l'administration Trump. Mais cela pourrait être fait !

Concernant le « *International Centre for Settlement of Investment Disputes* » (ICSID) à Washington, il y a eu une fois une action tentée par un investisseur à propos de menaces de sanctions. Total pourrait alors dire : « on menace de nous sanctionner, de nous geler nos avoirs américains si nous exploitons le pétrole iranien, est-ce qu'on ne pourrait pas aller voir ce tribunal arbitral ? » C'est une possibilité.

Et après il y a le Conseil de Sécurité de l'ONU, dont on ne parle guère, mais les Européens ont leur mot à dire sur la situation inédite dans laquelle les États-Unis se trouvent, puisqu'ils violent une résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU qu'ils ont eux-mêmes œuvré à inscrire dans le marbre. Enfin, il y a aussi la Cour internationale de justice, qui a rendu récemment un avis intéressant sur l'accord avec l'Iran.

#### **Conclusion**

Voilà donc résumés de façon succincte quelques-uns des enjeux de la discussion actuelle sur la souveraineté européenne et l'accord de 2015 avec l'Iran.

La réinterprétation du cadre d'application de cet accord va continuer à faire l'objet d'une négociation extrêmement complexe, délicate, mais qui engage l'avenir de la souveraineté européenne. C'est pourquoi il est essentiel de mobiliser les énergies sur le sujet, car le pire qui puisse arriver, ce serait de laisser la discussion lentement s'enliser et reléguer l'ensemble de l'effort diplomatique

entrepris depuis 15 ans dans l'oubli. Cela manifesterait une forme d'abdication devant l'adversité... Or, ces difficultés devraient au contraire nous forcer à trouver des solutions, à imaginer des possibles, pour nous montrer à la hauteur des enjeux.